



TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le Centre de services scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés, dont plus de 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Travailler en tant que technicien en éducation spécialisée au CSSDM, c'est :

- Concilier vie professionnelle et vie personnelle : horaire de jour, du lundi au vendredi seulement !
- Intégration et implication au sein de l'équipe multidisciplinaire de l'école.
- Participer activement au développement de la société montréalaise.
- Possibilité d'obtenir 4 semaines de vacances après une année de service, en plus de deux semaines de vacances durant la période des Fêtes
- Plusieurs congés : fins de semaine, fériés
- Emploi saisonnier permettant des vacances estivales
- Possibilité de bénéficier d'assurances collectives
- Possibilité d'accéder rapidement à un poste régulier
- Accéder à toutes nos écoles en transport en commun
- Bénéficier de rabais corporatifs.

Possibilités d'affectations

- Temps plein ou temps partiel
- Quotidiennes tout au long de l'année

Description

La personne salariée de cette classe d'emploi applique, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.



Principales attributions

- Participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention, sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés, élabore son plan d'action et applique ces mesures, évalue l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.
- Élabore, organise et anime des activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres.
- Intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement, leur procure une relation d'aide, utilise, lors de crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre, les accompagne dans leur démarche de modifications de comportement, apporte son soutien à l'enseignant pour assurer, en classe, un environnement propice aux apprentissages.
- Consigne ses observations et ses interventions, tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation des élèves.
- Rencontre les élèves, les parents et le personnel enseignant pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications

Une des cinq options suivantes :

Option 1 : Être titulaire d'un *Diplôme d'Études Collégiales* (ou être en dernière année d'études dans un programme technique) dans l'une des disciplines suivantes :

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'intervention en délinquance
- Techniques en travail social

Option 2 : Être titulaire d'un *diplôme universitaire terminal de premier cycle* (ou être en dernière année d'études dans un programme de baccalauréat) dans l'une des trois disciplines suivantes :

- Adaptation scolaire
- Psychoéducation
- Psychoéducation et psychologie.

Option 3 : Être titulaire d'un *diplôme universitaire terminal de premier cycle* par cumul comprenant au minimum deux certificats parmi les suivants:



- Certificat en intervention psychoéducative
- Certificat en intervention psychosociale
- Certificat en déficience intellectuelle et autisme
- Certificat en travail social
- Certificat en animation de groupes
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Option 4 : Être titulaire d'un *Diplôme d'Études Collégiales (DEC)* et un des diplômes suivants :

- AEC en éducation spécialisée
- AEC en travail social
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Option 5 (cette option ne permet pas l'accès aux postes réguliers) : Être titulaire d'une *Attestation d'Études Collégiales* dans l'une des disciplines suivantes :

- Éducation spécialisée
- Travail social

Compétences recherchées

- Habiletés pour la communication écrite et verbale
- Excellente aptitude pour les communications interpersonnelles
- Capacité à travailler en équipe.

Rémunération

Taux horaire variant entre 23,12 \$ et 33,61 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail. Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.



Pour postuler

Pour postuler, [cliquez ici](#) !

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Cependant, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).